

ARRÊTÉ N° 2026-01

*RELATIF A LA DESIGNATION DE LA REFERENTE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR UN
DEVELOPPEMENT DURABLE (TEDS)*

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D.741-11 ;
Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L.124-2 et L.135-1 à L.135-5 ;
Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu la note de cadrage et de préconisations du 3 juillet 2024 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche « former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle » ;
Vu la note de préconisations de septembre 2024 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la formation des enseignants et enseignants-chercheurs à la transition écologique pour un développement soutenable dans l'ESR.

ARRÊTE

- Article 1 : Madame Odile Radisse, Chargée de projets structurants est nommée référente transition écologique pour un développement soutenable (TEDS).
- Article 2 : La référente TEDS sera chargée d'initier et de piloter la mise en œuvre d'un schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale environnementale de l'établissement.
- Article 3 : Une lettre de mission remise à la référente TEDS précise les objectifs, les attributions ainsi que les modalités et les moyens mis à sa disposition pour l'exercer.
- Article 4 : La Secrétaire générale de l'IEP est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 janvier 2026,


Alessia LEFÉBURE,
Directrice



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 19/01/2026
DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 19/01/2026